

Analyse de l'évolution des recettes fiscales réalisées par la D.G.I./C.I.S.-Bunia : cas de l'impôt sur le bénéfice et profit

Par Kasereka Malyakizungu Salomon

Assistant à l'ISP-Oicha/R.D. Congo

Résumé

Cette étude est menée principalement dans le domaine fiscal et concerne essentiellement le Centre d'Impôts Synthétiques de la ville de Bunia en province de l'Ituri et en République Démocratique du Congo. Notre souci majeur dans cet article est de savoir comment ont évolué les recettes fiscales globales recouvrées par la Direction Générale des Impôts, Centre d'Impôts Synthétiques de Bunia de 2012 à 2017 mais aussi de mesurer l'impact des recettes de l'impôt sur le bénéfice et profit recouvrées par la Direction Générale des Impôts, Centre d'Impôts Synthétiques de Bunia de 2012 à 2017 sur la maximisation des recettes fiscales.

Cet article interpelle les responsables de la Direction Générale des Impôts, Centre d'Impôts Synthétiques de Bunia, dans la mesure où ils se proposent d'apprécier la gestion des recettes fiscales en général et celles de l'impôt sur le bénéfice et profit en particulier.

Date of Submission: 16-06-2021

Date of Acceptance: 01-07-2021

I. Introduction

Pour promouvoir l'économie d'un pays, d'une province ou d'une ville, la maximisation des recettes du trésor public provient des services rendus aux usagers par les biais des entreprises publiques ayant comme mission de récolte des recettes provenant des impôts, taxes, droits et de la redevance.

En ce temps où tous les Etats du monde cherchent à se développer à travers leurs ressources, il importe que chaque pays détermine la source de ses financements. Pour mieux arriver à ces fins, le recours aux contributions obligatoires prélevées par l'Etat, le plus souvent sous forme d'impôts, auprès des personnes physiques et morales devient de plus en plus une nécessité. De cette façon, les impôts et taxes constituent la ressource principale des deniers de l'Etat, et le paiement de ceux-ci reste un acte civique par excellence qui permettra à l'Etat de répondre aux besoins de l'intérêt général. L'impôt est perçu sans contrepartie direct. C'est pourquoi il est distinct de la redevance ou de la taxe qui est due en contrepartie d'un service rendu. Pour couvrir ses charges et répondre aux besoins socio-économiques de la population, l'Etat a besoin des recettes provenant de paiement des impôts, taxes et redevances qui leurs permettent de rendre services considérables à la population du pays.

Nous constatons que, les impôts perçus par tous les Etats du monde tout comme en République Démocratique du Congo doivent être considérés comme facteur majeur pour couvrir certaines charges en caractère publique, pour assurer le développement socio-économique. Raison pour laquelle, la République Démocratique du Congo ne doit pas échapper à cette réalité.

Malheureusement la population contribuable du pays semble négliger le paiement de ceux-ci par manque de culture fiscale et le non sensibilisation suffisante de celle-ci, pensant que l'impôt a une contrepartie directe. Cette population contribuable est animée par la mauvaise intention, pensant que leur contribution au développement du pays par le paiement des impôts et taxe est souvent détournée par l'administration fiscale, cela pourrait être à la base d'une faible réalisation des recettes fiscales qui aura comme conséquence une perte sensible pour le trésor public et de ce fait, un déficit budgétaire avec ses corollaires (PIERRE, B., 2009 : 14).

Ainsi, la persistance d'un environnement politique et économique hostile et malsain, le détournement des deniers publics, la corruption des agents du fisc, la concussion, la concentration des ouvrages d'intérêt public dans la capitale du pays au détriment des provinces, ainsi que d'autres désordres budgétaires qu'il serait superflu d'énumérer ici, constituent autant des facteurs qui sont à la base de l'expansion du non-paiement de l'impôt par les contribuables. Si ce n'est pas la corruption, c'est la déperdition des recettes fiscales par des retenues à la source ou par des dépenses inutiles et somptuaires n'ayant d'impact ni sur l'emploi, ni sur le logement, encore moins sur l'enseignement et la santé... qui a convaincu la population de se détourner de l'Etat pour ne compter que sur elle-même (FERRE, F., 2017 : 52).

Cette situation n'épargne pas la province de l'ITURI, particulièrement la ville de Bunia en matière de recouvrement des Impôts en général et de l'impôt sur le bénéfice et profit en particulier.

C'est dans cette perspective que nous avons voulu orienter notre étude sur l'analyse de l'évolution des recettes fiscales réalisées par la DGI/CIS-Bunia : cas de l'Impôt sur le bénéfice et profit de 2012 à 2017.

Notre recherche tentera de répondre aux questions ci-après :

1. Comment ont évolués les recettes globales recouvrées par la DGI/CIS – Bunia de 2012 à 2017 ?
2. Quel est l'impact de l'évolution de l'impôt sur le bénéfice et profit sur la maximisation des recettes fiscales de 2012 à 2017 ?

Ainsi, nous sommes parti d'un certain nombre de postulats de base (hypothèses) au regard de notre problématique :

- Nous osons croire en fait que les recettes globales réalisées par la DGI/CIS Bunia évolueraient à la baisse au cours de notre période d'étude allant de 2012 à 2017.
- Il semblerait que l'impôt sur le bénéfice et profit perçu par le centre d'Impôts synthétiques de BUNIA a un impact positif dans la maximisation des recettes fiscales.

II. Objectifs du travail

Notre souci dans ce travail est de :

- ❖ Savoir comment ont évoluées les recettes globales recouvrées par la DGI/CIS BUNIA de 2012 à 2017.
- ❖ Mesurer l'impact de l'impôt sur le bénéfice et profit recouvré par la DGI/CIS Bunia de 2012 à 2017 sur la maximisation des recettes fiscales.

III. Méthodologie

Dans le cadre de cette étude, nous avons fait recours à la méthode comparative.

Celle-ci nous a permis de comparer les différents rapports annuels de la DGI/CIS-Bunia. Elle nous a donc permis de comparer l'évolution des recettes réalisées par la DGI/CIS-Bunia d'une année à une autre durant la période de notre étude.

La technique documentaire a été la principale technique qui nous a permis de récolter les données. Cette technique a consisté à la consultation des différents rapports annuels du Centre des Impôts synthétiques de Bunia de 2012 à 2017 afin d'y prélever les recettes réalisées par la DGI/CIS-Bunia en générale et celles concernant l'impôt sur le bénéfice et profit en particulier.

Cette technique a été appuyée par l'interview libre qui nous a permis d'être en contact direct avec les dirigeants de la DGI/CIS-Bunia et l'approche statistique qui nous a aidé à regrouper et à analyser les données présentées dans des tableaux et représentées par des graphiques dans la globalité et le dénombrement des assujettis à l'Impôt sur le bénéfice et profit en ville de Bunia.

Etant donné que l'analyse statistique simple est souvent la première étape à franchir dans toute analyse économique, dans le cadre de ce présent travail elle nous a permis de rendre parlant et visuel les données récoltées. Elle nous a permis aussi de dégager les tendances de l'évolution des recettes réalisées par la DGI/CIS-Bunia, et d'analyser la régression simple entre les deux variables d'étude notamment l'impôt sur le bénéfice et profit (variable indépendante) et les recettes globales de la DGI/CIS-Bunia (Variable dépendante) et enfin analyser la corrélation entre ces deux variables.

Cette approche statistique a été appuyée par les logiciels Ms Excel et IBM SPSS Statistics pour le calcul automatique de certains coefficients et paramètres du modèle nécessaires dans l'interprétation de nos résultats.

Dans cette approche, nous avons procédé par l'analyse de la régression linéaire simple et du coefficient de corrélation.

Le modèle de régression linéaire simple est généralement représenté par l'équation : $Y = \beta_0 + \beta_1 X_i$

Où Y désigne la variable dépendante (expliquée) et X, la variable indépendante (explicative) et β_0 et β_1 : les paramètres réels non observables.

Dans le cadre de notre étude, nous avons :

- ✓ Y représente les recettes globales réalisées par la DGI/CIS-Bunia ;
- ✓ Le paramètre β_0 représente le montant des recettes fiscales moyennes réalisées sans inclure les recettes de l'IBP ;
- ✓ Le paramètre β_1 est le coefficient de X_t dans cette équation et représente le coefficient angulaire de la droite de régression et traduit l'augmentation du montant des recettes fiscales moyennes pour une augmentation unitaire des recettes de l'IBP ;
- ✓ En fin X_t représente les recettes réalisées par la DGI/CIS-Bunia pour l'IBP.

Pour déterminer ce modèle de régression, nous nous sommes servis ici de la méthode de calcul matricielle.

D'où les formules les plus importantes retenues pour la détermination de l'équation de régression par la méthode matricielle sont les suivantes :

$$y_t = \beta_0 + \beta_1 X_t$$

$$\beta = \begin{pmatrix} \beta_0 \\ \beta_1 \end{pmatrix} = (X'.X)^{-1}.X'.Y$$

$$\text{Où } (X'.X) = \begin{bmatrix} T & \Sigma X_t \\ \Sigma X_t & \Sigma X_t^2 \end{bmatrix} \text{ et } X'.Y = \begin{bmatrix} \Sigma Y_t \\ \Sigma X_t \cdot \Sigma Y_t \end{bmatrix}$$

$$\text{D'où } (X'.X)^{-1} = \frac{1}{\det.(X'.X)} \text{Adj.}(X'.X)$$

$$\det.(X'.X) = (T \cdot \Sigma X_t^2) - (\Sigma X_t \cdot \Sigma X_t)$$

$$\text{Adj.}(X'.X) = [\text{Com.}(X'.X)]^t$$

Com. (X'X) = Matrice des mineurs de (X'X) avec le signe devant.

Avec T : le nombre total d'observations.

[*Com. (X'X)*]^t = la commatrice de (X'X) transposé.

Après l'estimation du modèle de régression qui nous a permis de prédire une valeur future des recettes globales du CIS/Bunia en fonction d'une valeur quelconque de l'IBP, nous avons également déterminé le coefficient de détermination (R^2) afin d'expliquer le degré de la variabilité totale des recettes globales réalisées par la CIS/Bunia provoquée par l'évolution des recettes de l'IBP.

Par la méthode matricielle, le coefficient de détermination de Y en fonction de X (R^2) est déterminé par la formule :

$$R^2 = \frac{SCE}{SCT} = \frac{\beta^t(X'Y) - T \cdot \bar{Y}^2}{Y'Y - T \cdot \bar{Y}^2}$$

Avec $Y'Y = \Sigma Y_t^2$; SCE : Somme des carrés estimés ou de la régression et SCT : Somme des carrés totaux.

Par rapport à l'analyse de la corrélation, nous nous limiter au coefficient de corrélation de Bravais-Pearson qui se définit comme la « covariance » de X et de Y divisée par la racine carrée du produit de la variance de X et de la variance de Y (KABONGO, D., 2012-2013b).

Cette définition se traduit par la formule ci-après :

$$r = \frac{n\Sigma XY - \Sigma X \Sigma Y}{\sqrt{[n\Sigma X^2 - (\Sigma X)^2][n\Sigma Y^2 - (\Sigma Y)^2]}} \text{ Ou encore } r = \frac{\frac{\Sigma xy}{n}}{\sqrt{\left(\frac{\Sigma x^2}{n}\right)\left(\frac{\Sigma y^2}{n}\right)}}$$

Avec r = le coefficient de corrélation de Bravais-Pearson, $\frac{\Sigma xy}{n}$ = la covariance de X et de Y, c'est-à-dire la moyenne des produits d'écart à la moyenne dans les deux séries de mesures de X et de Y, $\frac{\Sigma x^2}{n}$ = la variance de X et $\frac{\Sigma y^2}{n}$ = la variance de Y.

En fin, pour nous permettre de mesurer la significativité ou le non significativité de la contribution des recettes de l'IBP dans les recettes fiscales globales du CIS/Bunia, nous avons procédé par l'Analyse de la Variance (ANOVA) à travers le test « F » de SNEDECOR.

IV. Analyse de l'évolution des recettes réalisées par la D.G.I./C.I.S.-Bunia : cas de l'impôt sur le bénéficiaire et profit de 2012 à 2017

Dans cette partie du travail, nous présentons les données récoltées par le truchement des rapports financiers annuels de la DGI/CIS-Bunia de 2012 à 2017.

Ensuite, il s'agira ici de présenter les résultats obtenus à travers le traitement des données recueillies du terrain avant de tenter de les analyser au moyen de certains outils statistiques.

De même, il sera question d'analyser d'abord l'évolution des recettes recouvrées ou perçues de l'impôt sur le bénéficiaire et profit, ensuite déceler l'impact de cet impôt dans la maximisation des recettes fiscales du Centre d'Impôts Synthétique de Bunia.

Tableau N° 01 : Effectif des contribuables du CIS/Bunia de 2012 à 2017

CATEGORIES	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Succursales	53	0	47	69	71	67
Petites entreprises	524	792	924	844	804	801
Micro Entreprises	0	1398	1398	1071	1074	1018
Total	577	2190	2369	1984	1949	1886

Source : Rapports annuels d'activité du CIS/Bunia de 2012 à 2017.

Du tableau ci-haut ressort une fluctuation des effectifs des contribuables de la DGI/CIS – Bunia qui ont gravité entre 577 et 2369 durant notre période d'étude. Les statistiques nous montrent que l'année 2014 vient en tête avec 2369 contribuables suivis par l'année 2013 avec 2190 contribuables. Ensuite les années 2015, 2016, 2017 et 2012 se sont successivement succédé avec respectivement 1984, 1949, 1886 et 577 contribuables.

Tableau N° 02 : Ventilation des recettes du CIS/Bunia par nature d'impôts en FC de 2012 à 2017

NATURE D'IMPOT	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IBP	52 457 080,08	110 807 677,00	154 223 917,00	166 769 679,52	152 714 975,94	145 385 487,97
IPR/NAT	265 122 061,21	107 685 965,62	133 373 426,58	162 359 209,80	168 054 456,51	203 459 171,01
IPR/EXP	220 720,00	382 650,00	5 249 742,00	2 880 980,00	97 868 746,63	3 723 111,14
I.E.R.E.	186 420,00	558 550,00	4 767 660,00	2 478 460,00	81 482 216,32	3 129 527,57
I.C.A./SERVICE	1 596 157,00	6 283 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMATR.	18 928 695,78	19 035 745,63	14 483 805,00	13 503 337,50	20 787 783,75	37 099 469,73
IMPRIMES	872 885,00	1 709 810,00	165 990,00	306 000,00	156 000,00	143 700,00
PEN. TRESOR	1 353 473,00	566 050,00	530 520,00	262 997,00	1 007 620,00	111 500,00
Total	340 737 492,07	247 029 912,25	312 795 060,58	348 560 663,82	522 071 799,15	393 051 967,42

Source : Rapports annuels d'activité du CIS/Bunia de 2012 à 2017.

Les baisses de recettes ont été observées respectivement de 2012 à 2013 (de 340 737 492,07 FC en 2012 à 247 029 912,25 FC en 2013) et de 2016 à 2017 (de 522 071 799,15 FC en 2016 à 393 051 967,42 FC en 2017). Ces baisses des recettes ont été justifiées par un taux élevé de défaillance de déclarations de certains contribuables (variant entre 25 et 55 %) comme l'a souligné le Chef de bureau de recouvrement, ce qui suppose que le CIS/Bunia a présenté des manques à gagner au trésor public

Tableau N° 03 : Ventilation des recettes de l'IBP du CIS/Bunia de 2012 à 2017

Mois	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Janvier	602 530,00	473 400,00	55 064 880,00	74 341 038,52	70 057 462,40	66 191 937,75
Février	673 000,00	176 500,00	11 237 041,00	8 256 772,00	7 588 003,00	5 288 988,00
Mars	9 318 500,00	17 704 197,00	45 305 853,00	58 873 609,00	12 477 370,00	3 438 332,00
Avril	13 113 520,02	37 990 539,00	10 973 209,00	11 033 503,00	47 752 947,54	47 722 860,22
Mai	7 223 634,06	16 687 225,00	4 860 471,00	1 711 675,00	8 561 550,00	9 322 366,00
Juin	3 108 300,00	2 724 805,00	9 630 255,00	4 544 435,00	1 603 130,00	3 711 244,00
Juillet	5 217 300,00	13 005 820,00	6 807 042,00	1 621 149,00	519 000,00	3 544 902,00
Août	2 620 650,00	7 120 800,00	2 931 293,00	551 080,00	1 193 450,00	191 490,00
Septembre	3 343 200,00	1 464 720,00	977 564,00	1 137 926,00	494 720,00	2 976 585,00
Octobre	5 672 000,00	5 448 215,00	1 460 774,00	1 696 008,00	1 065 000,00	210 881,00
Novembre	583 896,00	5 330 710,00	2 293 529,00	3 002 484,00	220 000,00	2 571 902,00
Décembre	980 550,00	2 680 746,00	2 682 006,00	0,00	1 182 343,00	214 000,00
Total	52457080,08	110807677,00	154223917,00	166769679,52	152714975,94	145385487,97

Source : Rapports annuels d'activités du CIS/Bunia de 2012 à 2017.

Dans le tableau ci-haut établis, la lecture du comportement de l'IBP durant notre période d'étude se fait comme suit :

- De 2012 à 2015, une hausse progressive s'est fait observer dans la perception de l'IBP allant de 52 457 080,08 FC à 166 769 679,52 FC. Néanmoins, ces recettes ont légèrement baissé de 2015 à 2017, quittant 166 769 679,52 FC en 2015, pour transiter à 152 714 975,95 FC en 2016 et retombe à 145 385 487,97 FC en 2017. Cette chute est toujours justifiée par la défaillance de déclaration constatée chez certains contribuables.
- La recette la plus élevée pour l'IBP a été observée à l'année 2015 avec un montant de 166 769 679,52 FC et la moins élevée à l'année 2012 avec un montant de 52 457 080,08 FC.

Tableau N° 04 : Proportion de l'IBP dans les recettes globales du CIS/Bunia de 2012 à 2017

ANNEE	RECETTES DE L'IBP	RECETTES GLOBALES	PART DE L'IBP en %
2012	52 457 080,08	340 737 492,07	15,4%
2013	110 807 677,00	247 029 912,25	44,9%
2014	154 223 917,00	312 795 060,58	49,3%
2015	166 769 679,52	348 560 663,82	47,8%
2016	152 714 975,94	522 071 799,15	29,3%
2017	145 385 487,97	393051967,42	37,0%
Total	782 358 817,51	2 164 246 895,29	36,1%

Source : Nous-même à partir des données des rapports annuels d'activité du CIS/Bunia de 2012 à 2017. Ce tableau présente les proportions de l'IBP dans les recettes globales du CIS/Bunia de 2012 à 2017. Il relève de ce tableau que la proportion de l'IBP la plus élevée est celle de 2014 soit 49.3% des recettes globales. Elle est globalement de 36.1 % pour toutes les six années d'étude.

Tableau N° 05 : Evolution des recettes du CIS-Bunia de 2012 à 2017

ANNEE	RECETTES GLOBALES	VARIATION EN %
2012	340 737 492,07	0,0%
2013	247 029 912,25	-27,5%
2014	312 795 060,58	-8,2%
2015	348 560 663,82	2,3%
2016	522 071 799,15	53,2%
2017	393051967,42	15,4%

Source : Nous-même à partir des données des rapports annuels d'activités du CIS/Bunia de 2012 à 2017.

En analysant le tableau ci-haut, nous remarquons une évolution négative des recettes du CIS/Bunia de 2012 à 2014 soit respectivement de - 27.5 % pour 2013, - 8,2 % pour 2014 par rapport à l'année 2012 que nous avons considérée comme année de base. Une fluctuation de croissance des recettes a été observée de 2015 à 2017 soit respectivement de 2,3 % pour 2015, 53,2 % pour 2016 et de 15,4 % pour l'année 2017 comparativement à l'année 2012, année de base. Une forte évolution positive a été observée à l'année 2016 soit 53,2 % de croissance.

Notons qu'en dépit de cette évolution positive des recettes observée de 2015 à 2017, nous constatons d'une manière générale que celles-ci ont évoluées à la baisse durant notre période d'étude.

Tableau N° 06 : Evolution des recettes de l'IBP du CIS-Bunia de 2012 à 2017

ANNEE	RECETTES DE L'IBP	VARIATION EN %
2012	52 457 080,08	0,00%
2013	110 807 677,00	111,23%
2014	154 223 917,00	194,00%
2015	166 769 679,52	217,92%
2016	152 714 975,94	191,12%
2017	145 385 487,97	177,15%

Source : Nous-même à partir des données des rapports annuels d'activités du CIS-Bunia de 2012 à 2017.

Par observation du tableau ci-haut, nous constatons une évolution positive des recettes de l'IBP de 2012 à 2017 comparativement à l'année de base choisie qui est 2012 soit une variation positive respectivement de 111,23 % pour 2013, 194 % pour 2014, 217,92 % pour 2015, 191,12 % pour 2016 et 177,15 % pour 2017.

En dépit de cette évolution positive, nous constatons un léger ralentissement de croissance de 2016 à 2017 comparativement à 2015 soit de 217,92 % en 2015 à 191,12 % en 2016 pour en fin retomber à 177,15 % en 2017.

Tableau N° 07 : Résultats statistiques obtenus des recettes de l'IBP et Recettes globales de 2012 à 2017 (en millions de FC)

N	X_t	Y_t	X_t^2	Y_t^2	$(X_t \cdot Y_t)$	$(X - \bar{X})$
1	52,45708008	340,7374921	2751,745251	116102,0385	17874,09391	-77,93605617
2	110,807677	247,0299123	12278,34128	61023,77755	27372,81073	-19,58545925
3	154,223917	312,7950606	23785,01657	97840,74992	48240,47946	23,83078075
4	166,7696795	348,5606638	27812,12601	121494,5364	58129,3502	36,37654327
5	152,7149759	522,0717992	23321,86388	272558,9635	79728,18225	22,32183969
6	145,385488	393,0519674	21136,94011	154489,8491	57144,05208	14,99235172
Somme	782,3588175	2164,246895	111086,0331	823509,9149	288488,9686	-7,10543E-14
Moyenne	130,3931363	360,7078159				

SUITE

$(Y - \bar{Y})$	$(X - \bar{X})(Y - \bar{Y})$	$(X - \bar{X})^2$	$(Y - \bar{Y})^2$	\hat{Y}_t	$(Y_t - Y)$	$(\hat{Y}_t - \bar{Y})^2$
-19,97032381	1556,408278	6074,028852	398,8138331	307,052818	-53,65499802	2878,85881
-113,6779036	2226,433949	383,5902141	12922,66577	347,224226	-13,48358944	181,807184
-47,9127553	-1141,798367	567,9061111	2295,632121	377,114092	16,40627644	269,165907
-12,14715206	-441,8714026	1323,2529	147,5533032	385,75121	25,04339378	627,171572
161,3639833	3601,940966	498,2645271	26038,3351	376,075263	15,36744752	236,158443
32,34415154	484,9148959	224,77061	1046,144139	371,029285	10,32146905	106,532723
1,7053E-13	6286,02832	9071,813214	42849,14427	2164,24689	-6,75387E-07	4299,69464

Source : Nous-même à partir des données du tableau N° 03 (simplifié en Nombre de millions de FC) à l'aide de MS Excel.

A. Analyse de la corrélation

Dans ce point, nous analysons le coefficient de corrélation de Bravais – Pearson (r) qui se définit comme la covariance de X et de Y divisé par la racine carrée du produit de la variance de X et de la variance de Y.

$$D'où : r = \frac{n\Sigma XY - \Sigma X \Sigma Y}{\sqrt{[n\Sigma X^2 - (\Sigma X)^2][n\Sigma Y^2 - (\Sigma Y)^2]}}$$

Revenant aux données de notre tableau N° 08 relatif aux résultats statistiques obtenus des recettes de l'IBP et recettes globales du CIS/Bunia de 2012 à 2017, où $n = 6$; $\Sigma XY = 288\,448,9685$; $\Sigma X = 782,3588174$; $\Sigma Y = 2164,246895$; $\Sigma X^2 = 111\,086,0331$; $\Sigma Y^2 = 823\,509,9147$; on a alors :

$$r = \frac{n\Sigma XY - \Sigma X \Sigma Y}{\sqrt{[n\Sigma X^2 - (\Sigma X)^2][n\Sigma Y^2 - (\Sigma Y)^2]}}$$

$$= \frac{6(288\,448,9685) - (782,3588174 \times 2164,246895)}{\sqrt{[6(111\,086,0331) - (782,3588174)^2][6(823\,509,9147) - (2164,246895)^2]}}$$

$$= \frac{1\,730\,693,811 - 1\,693\,217,641}{\sqrt{(666\,516,1986 - 612\,085,3192) \cdot (4\,941\,059,488 - 4\,683\,964,623)}}$$

$$= \frac{37\,476,17}{\sqrt{(54\,430,87944) \cdot (257\,094,8655)}}$$

$$= \frac{37\,476,17}{\sqrt{54\,430,87944 \cdot 257\,094,8655}}$$

$$= \frac{233,3042637 \times 507,0452302}{37\,476,17}$$

$$= \frac{118\,295,8141}{37\,476,17}$$

$r = 0,3168$ soit **31,68 %.**

Le coefficient de corrélation de notre modèle est de 0.3168 soit 31,68 %. Nous constatons que ce dernier est positif mais inférieur à 1. Ce qui signifie qu'il existe une corrélation entre nos deux variables d'étude mais qui n'est pas parfaite. Autrement dit, les recettes de l'IBP et les recettes globales du CIS/Bunia évoluent dans le même sens.

Nous constatons aussi que ce coefficient de corrélation de 0,3168 est situé entre 0,20 et 0,40 ; ce qui implique qu'il existe une relation entre les recettes de l'IBP et les recettes globales du CIS/Bunia c'est-à-dire il y a une corrélation faible mais non négligeable. D'où les recettes de l'IBP contribuent dans l'explication des recettes globales du CIS/Bunia.

B. Analyse de la Variance (ANOVA)

Dans ce point, il est question de vérifier, dans l'examen des résultats, si le modèle avec prédicteur explique significativement plus de variabilité des recettes globales du CIS/Bunia. Autrement dit, il faut au préalable prendre une décision sur l'hypothèse nulle à l'effet qu'il n'y a pas de relation entre la variable des recettes globales et la variable de l'IBP.

Pour tester la significativité de notre modèle, nous utilisons le test F de SNEDECOR. Le résultat de ce test se résume dans le tableau ci-après :

Tableau N° 8 : Analyse de la Variance (ANOVA)

Modèle	Somme des carrés	Ddl	Moyenne des carrés	F calculé
Régression	4355,706	1	4355,706	0,453
Résidu	38493,438	4	9623,360	
Total	42849,144	5		

Source : Nous-même à partir des données récoltées à l'aide du Logiciel IBM SPSS Statistics.

Les hypothèses : Hypothèse nulle (H_0) : le modèle de régression n'est pas significatif. Ce qu'il n'y a pas une relation entre les recettes de l'IBP et les recettes globales. Et inversement pour l'hypothèse alternative (H_1).

1. Choix du seuil d'erreur : $\alpha = 0,05$ soit 5 %.
2. On détermine à l'aide de la table de Fisher, avec les degrés de liberté 1 et $n - 2$; la valeur critique $F_{1-\alpha}(1; n - 2)$.
3. Règle de décision :
 - Si $F_c \leq F_{1-\alpha}(1; n - 2)$; alors on accepte H_0 .
 - Si $F_c > F_{1-\alpha}(1; n - 2)$; alors on rejette H_0 , c'est-à-dire on accepte H_1 .

En observant le tableau d'ANOVA ci-haut établi, on lit dans la dernière colonne, la valeur de F calculé notée $F_c = 0,453$ et la valeur critique (table de Fisher) est : $F_t = F_{1-\alpha}(1; n - 2) = F_{0,95}(1; 4) = 7,77$.

Il apparait clairement que 0,453 est inférieur à 7,77 c'est-à-dire F calculé est inférieur à F théorique, Donc on accepte l'hypothèse nulle et la régression n'est pas significative.

Nous pouvons conclure que les recettes de l'IBP ne contribuent pas significativement dans les recettes fiscales globales du CIS/Bunia.

V. Conclusion

Ce travail a porté sur L'Analyse de l'évolution des recettes fiscales réalisées par la DGI/CIS-Bunia : cas de l'impôt sur le bénéfice et profit de 2012 à 2017.

Le choix de ce thème n'a pas été un fait du hasard. Il cadre par contre, avec notre filière d'étude et présente un intérêt à la fois personnel, scientifique et pratique.

En effet, notre étude a tourné des questions essentielles, à savoir :

- Comment ont évolués les recettes recouvrées par la DGI/CIS-Bunia de 2012 à 2017 ?
- Quel est l'impact de l'évolution de l'impôt sur le bénéfice et profit sur la maximisation des recettes fiscales de 2012 à 2017 ?

Partant des observations sur terrain, nous avons donné des réponses provisoires à ce questionnement se résumant de la manière suivante :

- ❖ Nous osons croire en fait que les recettes globales réalisées par la DGI/CIS-Bunia évolueraient à la baisse au cours de notre période d'étude allant de 2012 à 2017.
- ❖ Il semblerait que l'impôt sur le bénéfice et profit perçu par la DGI/CIS-Bunia a un impact positif dans la maximisation des recettes fiscales.

Dans cette étude, notre souci était :

- ✓ De savoir si comment ont évoluées les recettes recouvrées par la DGI/CIS-Bunia de 2012 à 2017.
- ✓ De mesurer l'impact de l'impôt sur le bénéfice et profit recouvré par la DGI/CIS-Bunia de 2012 à 2017 sur la maximisation des recettes fiscales.

Pour atteindre ces objectifs et vérifier les hypothèses, les analyses ont été faites grâce à la méthode comparative et aux techniques documentaire, d'interview libre et l'approche statistique qui a été appuyée par les logiciels MS Excel et IBM SPSS Statistics.

Après nos analyses, nous avons obtenu les résultats suivants :

- Le coefficient de détermination a été de 0,1004 soit 10,04 %, ce qui signifie que les recettes de l'IBP expliquent à 10,04 % la variabilité des recettes globales du CIS/Bunia, les 89,96 % étant expliqués par d'autres recettes.
- Le coefficient de corrélation entre les recettes de l'IBP et les recettes globales du CIS/Bunia nous a donné 0,3468 soit 31,68 % compris entre 0,20 et 0,40 ce qui veut dire que la relation est établie entre les recettes de l'IBP et les recettes globales du CIS/Bunia mais d'une manière faible.

- L'analyse de la variance (ANOVA) à travers le test F de SNEDECOR a montré que la valeur de F calculé $F_c = 0,453$ est strictement inférieure à la valeur critique $F_t = F_{1-\alpha}(1; n - 2) = F_{0,95}(1; 4) = 7,77$. Ce qui nous a conduit à accepter l'hypothèse nulle et à la conclusion selon laquelle le modèle de régression n'est pas significatif et que les recettes de l'IBP ne contribuent pas significativement dans les recettes fiscales globales du CIS/Bunia.

Dans l'analyse des résultats ci-haut, nos hypothèses ont été partiellement affirmées.

La réalité c'est que peu de contribuables déclarent leurs impôts à la DGI/CIS-Bunia alors que la loi fiscale les oblige à se faire connaître au service des impôts dans le mois qui suit le démarrage de leurs activités. Si tous les contribuables répertoriés pourraient déclarer leurs impôts aux services de fisc et pouvaient payer loyalement leurs impôts, l'on assisterait à une forte croissance des recettes fiscales du CIS/Bunia, les réalisations se verraient doublées ou mieux encore triplées, ce qui permettrait au Gouvernement de couvrir ses dépenses publiques à une échelle importante.

Pour ce faire, nous suggérons ce qui suit aux responsables de l'Administration fiscale tant du CIS/Bunia que les nationaux :

- ❖ De faire une intense sensibilisation des contribuables en matière du paiement des impôts.
- ❖ De monter des stratégies efficaces de perception des impôts en vue de mobiliser les recettes fiscales ;
- ❖ De lutter contre l'impunité face à tous les contribuables défaillants ;
- ❖ De lutter contre le clientélisme dans le recouvrement des impôts ;
- ❖ De lutter farouchement contre la fraude et l'évasion fiscale ;

Nous espérons que ces quelques suggestions pourront éveiller la conscience des dirigeants de la DGI/CIS-Bunia en vue d'une bonne mobilisation des recettes fiscales.

Bibliographie

- [1]. BOUVIER, M. (1998), *Introduction au droit fiscal et la théorie de l'impôt*, LGDJ, Paris
- [2]. BUABUA WA KAYEMBE, M. (1995), *La fiscalisation de l'économie informelle au Zaïre*, Presses Universitaires du Zaïre
- [3]. CHEUVREL, M. (1964), *Economie politique et technique*, 4^e éd. Librairie générale de droit juridique, Paris
- [4]. DEBOVE, F. et BETCH, M. (2011), *Droit fiscal*, 3^e éd. Vuibert, Paris II
- [5]. DERUEL, F. (1987), *Finances publiques, Droit fiscal*, 6^e éd. Mémentos, Dalloz, Paris
- [6]. FERRE, F. (2017), *Fiscalité des entreprises et des particuliers*, éd. Bréal, Paris
- [7]. GOFFEN, R. et OBSONNER, C. (1983), *L'entreprise : organisation et son environnement*, éd. FOUCHER, Paris
- [8]. GOUTHIERE, B. (2016), *Les impôts dans les affaires internationales*, 11^e édition, Francis LEFEBVRE.
- [9]. LANA, A. (1986), *Droit fiscal congolais*, éd. CADICEC
- [10]. LEFEBVRE, F. (2016), *Mémento fiscal*, édition FRANCIS LEFEBVRE,
- [11]. MONONI, K. (1985), *Rédaction d'un travail scientifique*, éd. De base, Kinshasa,
- [12]. PIERRE, B. (2009), *La fiscalité en France*, éd. Hachette, Paris
- [13]. SYMSON, J. (1998), *Méthode de recherche scientifique*, PUF, Paris
- [14]. TROTABAS, L. et CORRET, J.M. (1992), *Droit fiscal*, 7^e éd. DALLOZ, Paris

Par Kasereka Malyakizungu Salomon. "Analyse de l'évolution des recettes fiscales réalisées par la D.G.I./C.I.S.-Bunia : cas de l'impôt sur le bénéfice et profit." *IOSR Journal of Business and Management (IOSR-JBM)*, 23(06), 2021, pp. 16-23.